



Commission permanente du conseil municipal
sur la mise en valeur du territoire, l'aménagement urbain
et le transport collectif

***Bilan 2005-2008 de la mise en œuvre de la
Politique du patrimoine de Montréal***

Rapport et recommandations

Rapport déposé au conseil municipal
Le 15 décembre 2008

Service des affaires corporatives

Direction du greffe

Division du soutien aux commissions et suivi
275 rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

PRÉSIDENTE

Mme Manon Barbe

Mairesse, Arrondissement
de LaSalle

VICE-PRÉSIDENTE

Mme Noushig Eloyan

Arrondissement d'Ahuntsic-
Cartierville

MEMBRES

M. Richard Bergeron,

Arrondissement du Plateau-
Mont-Royal

M. Christian G. Dubois,

Arrondissement de
Pierrefonds-Roxboro

M. Pierre Mainville,

Arrondissement de Ville-
Marie

Mme Ginette Marotte,

Arrondissement de Verdun

Mme Marie Potvin

Arrondissement d'Outremont

M. Robert L. Zambito

Arrondissement de Saint-
Léonard

Montréal, le 15 décembre 2008

Monsieur Marcel Parent

Président du conseil

Hôtel de ville de Montréal

Monsieur le président,

Conformément au Règlement sur les commissions permanentes du conseil (02-040), nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission sur la mise en valeur du territoire, l'aménagement urbain et le transport collectif, le rapport de la consultation publique tenue le 9 octobre 2008 sur le bilan 2005-2008 de la mise en œuvre de la Politique du patrimoine de Montréal et les recommandations de la commission adoptées en assemblée publique le 11 novembre 2008.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé

Original signé

Manon Barbe
Présidente

Danielle Dionne
Secrétaire recherchiste

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	4
<i>Bilan 2005-2008 de la mise en œuvre de la Politique du patrimoine de Montréal</i>	5
Commentaires du public	8
Commentaires des membres de la commission	10
Recommandations	11
Annexe Intervenants	13

INTRODUCTION

La Commission permanente du conseil municipal sur la mise en valeur du territoire, l'aménagement urbain et le transport collectif a tenu une assemblée publique le 9 octobre 2008 pour étudier le *Bilan 2005-2008 de la mise en œuvre de la Politique du patrimoine* de Montréal. Une seconde assemblée avait été prévue le 16 octobre au cas où elle se serait avérée nécessaire, ce qui n'a pas été le cas.

Une quinzaine de personnes ont assisté à l'assemblée publique au cours de laquelle la directrice du Bureau du patrimoine, de la toponymie et de l'expertise, Mme Céline Topp, a présenté les faits saillants du bilan. Après avoir pris connaissance du bilan et entendu les points de vue exprimés par des citoyens, la commission a adopté ses recommandations en assemblée publique, le 11 novembre 2008.

Processus d'étude publique

Des avis publics précisant le calendrier des assemblées et les modalités de participation ont été diffusés dans deux grands quotidiens montréalais, un francophone et un anglophone, 14 jours avant l'assemblée. Celle-ci a également été annoncée au moyen d'un affichage dans les bureaux Accès Montréal et les bureaux d'arrondissement. De plus, une lettre d'invitation a été adressée, par courriel, à plus de 200 personnes susceptibles d'être intéressées par le sujet. Enfin, tous les documents relatifs à cette étude publique, incluant le *Bilan 2005-2008 de la mise en œuvre de la Politique du patrimoine*, étaient accessibles dans le réseau de la Ville et sur le site Internet des commissions.

Les deux assemblées publiques comportaient une période de questions et commentaires réservée aux citoyens. Deux intervenants ont pris la parole au cours de la première assemblée.

La Commission s'est réunie deux fois en séance de travail, pour préparer les assemblées, analyser le bilan et les interventions du public, avant d'adopter ses recommandations. La commission a pu compter sur la collaboration du Bureau du patrimoine, de la toponymie et de l'expertise, du Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine.

Conformément au Règlement sur les commissions permanentes du conseil (02-040), le présent document peut être consulté à la Division du soutien aux comités et commissions du conseil de la Direction du greffe, bureau R-134 de l'hôtel de ville, ainsi que sur le site Internet des commissions à l'adresse : ville.montreal.qc.ca/commissions

Mise en contexte

Au moment de son adoption, en mai 2005, la Ville s'était engagée à rendre compte de la mise en œuvre de la *Politique du patrimoine* par un bilan périodique. Le bilan qui a été présenté cet automne fait l'inventaire des réalisations et des projets dans le cadre de la phase de démarrage, soit pour la période 2005-2008.

Le bilan a été réalisé par le Bureau du patrimoine, de la toponymie et de l'expertise, responsable de la mise en œuvre de la *Politique*. Afin d'encadrer la phase de démarrage, une liste de priorités avait été établie pour chacun des axes d'intervention de la *Politique*. Le but premier était d'amener progressivement tous les acteurs à oeuvrer en collaboration et de manière complémentaire, autour d'objectifs communs.

Plusieurs services corporatifs et d'arrondissements contribuent à la mise en œuvre de la *Politique*, le principal étant le Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle. La *Politique du patrimoine* est en lien non seulement avec la *Politique du développement culturel*, mais aussi avec le *Plan d'urbanisme*, la *Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels* et le *Plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise*.

Dans le but de réaliser un suivi transparent de la *Politique du patrimoine*, le bilan a fait l'objet d'une étude publique de la commission sur la mise en valeur du territoire, l'aménagement urbain et le transport collectif. Le rapport que voici rend compte de l'étude publique du bilan 2005-2008 et contient les recommandations de la commission quant aux voies à privilégier dans la mise en œuvre de la *Politique* et la présentation du prochain bilan.

Bilan 2005-2008 de la mise en œuvre de la Politique du patrimoine

Rappelons que l'objectif visé par la *Politique du patrimoine* est d'organiser et d'orienter l'action de la Ville et de ses partenaires pour encourager le développement d'une vision collective et d'une responsabilité partagée du patrimoine montréalais, et faire du patrimoine, un levier de développement culturel, social et économique.

La *Politique* repose sur une définition très large du patrimoine qui couvre le patrimoine naturel et culturel, matériel et immatériel, le patrimoine bâti et mobilier, archéologique et archivistique, ainsi que l'art public.

Le bilan comprend deux parties. La première présente les faits saillants regroupés autour des quatre axes d'intervention qui structurent la *Politique* : l'organisation de l'action en matière de patrimoine, l'action de la Ville à titre de propriétaire exemplaire et à titre de gestionnaire exemplaire et les territoires stratégiques. On entend par là, les territoires qui forgent l'identité de Montréal et qui méritent une attention particulière.

La seconde partie présente plus en détails, sous forme de tableaux, les actions posées par les services corporatifs, les services d'arrondissements et les sociétés paramunicipales, en regard des objectifs proposés par la *Politique* pour chacun des axes d'intervention.

Au cours de la phase de démarrage, les priorités que la Ville s'était données visaient plus particulièrement la connaissance du patrimoine montréalais, les actions de la Ville à titre de propriétaire et de gestionnaire, le soutien et le partenariat, ainsi que les activités de sensibilisation et de diffusion.

La connaissance du patrimoine montréalais

Plusieurs études ont été réalisées sur le patrimoine bâti, le patrimoine naturel et paysager, ainsi que le patrimoine archéologique. On mentionne le *Grand répertoire du patrimoine bâti*, qui documente près de 250 secteurs de valeur patrimoniale exceptionnelle, identifiés dans le *Plan d'urbanisme*. Le document est accessible sur Internet. On souligne également la réalisation d'un *État des lieux* pour la conservation et la mise en valeur du patrimoine funéraire des cimetières du mont Royal. En ce qui concerne le paysage naturel et paysager, on réfère à l'étude des paysages du mont Royal, un projet en cours. Enfin, le bilan rappelle les fouilles archéologiques réalisées sur le site de l'église Notre-Dame.

La réalisation d'inventaires a également contribué à enrichir la connaissance du patrimoine montréalais. On cite l'inventaire des anciennes maisons de ferme de l'île de Montréal et de l'île Bizard, de même que l'inventaire des lieux de culte.

Les actions de la Ville à titre de propriétaire et de gestionnaire

Les actions de la Ville en tant que propriétaire et gestionnaire de biens patrimoniaux se traduisent par des projets d'encadrement, des projets de protection et de mise en valeur, de même que par des citations. Parmi les projets d'encadrement, on souligne la mise en place du Fonds du patrimoine culturel québécois, du fonds dédié aux immeubles municipaux, ainsi que du guichet unique Ville-MCCF (ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine) pour les demandes touchant des bâtiments visés par la Loi provinciale sur les biens culturels. On évoque également l'élaboration de politiques et de réglementations en matière de patrimoine bâti, d'un processus d'analyse de l'intérêt patrimonial d'un lieu, ainsi qu'un plan stratégique d'attribution de statut. Par ailleurs, le Bureau du patrimoine veille à l'intégration de la dimension patrimoniale dans les transactions d'immeubles municipaux et il offre aux arrondissements, l'expertise requise pour l'élaboration de plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

Parmi les projets de protection et de mise en valeur, on souligne le Plan du mont Royal, réalisé en collaboration avec les partenaires, ainsi que le Plan de transport intégré du Vieux-Montréal. Ce dernier comprend un nouveau circuit d'autobus reliant le centre-ville, le Vieux-Montréal, le Vieux-Port et la station Berri-UQAM. Par ailleurs, des études ont été réalisées, en collaboration avec les commerçants et résidants, pour choisir les meilleures options de piétonisation éventuelle. La Ville a également apporté son soutien à la restauration de bâtiments privés par l'attribution de subventions provenant de l'Entente sur le développement culturel.

D'autres interventions ont permis de restaurer des bâtiments municipaux, notamment le moulin de Pointe-aux-Trembles, la maison Étienne-Nivard de Saint-Dizier et l'hôtel de ville, un projet en cours. La restauration de ces bâtiments est financée par le fonds dédié aux immeubles municipaux, créé à même le Fonds du patrimoine culturel québécois. On souligne également le réaménagement de la rue McGill et du square des Frères-Charon, ainsi que la restauration du square Dorchester et de la place du Canada, dont les travaux vont débiter sous peu.

Enfin, la Ville a procédé à la citation de bâtiments et à la constitution d'un site du patrimoine. Habitat 67 a été cité à titre de bâtiment historique et l'île Sainte-Hélène a été constituée site du patrimoine. D'autres projets sont en cours.

Le soutien, les partenariats, la sensibilisation et la diffusion.

Parmi les activités de soutien aux arrondissements et aux organismes, le bilan fait état du rôle joué auprès de la table de concertation du Vieux-Montréal et de celle du mont Royal. Par ailleurs, la Ville a tissé des partenariats avec la Ville de Québec, entre autres, et les universités, notamment l'UQAM, pour le répertoire de la toponymie. La Ville travaille en étroite collaboration avec Héritage Montréal dans l'Opération patrimoine architectural de Montréal (OPAM), une activité annuelle. Parmi les activités de sensibilisation et de diffusion, outre l'OPAM, on mentionne les activités de commémoration du 40^e anniversaire de l'Expo 67 et la participation au Mois de l'archéologie. Parmi les outils de sensibilisation et de diffusion, outre le *Grand répertoire du patrimoine bâti de Montréal*, on mentionne le *Répertoire historique des toponymes montréalais* et le portail montréalais des archives.

Avec l'appui de l'*Entente sur le développement culturel*, qui a été renouvelée pour 2008-2011, la Ville poursuit ses efforts dans la mise en œuvre de la *Politique du patrimoine*, de concert avec ses partenaires. L'entente s'accompagne d'une enveloppe de 70 M\$ pour les trois prochaines années, investis conjointement par le ministère et la Ville de Montréal. Ce montant est consacré exclusivement à la protection et la mise en valeur du patrimoine montréalais, il s'ajoute au budget régulier d'opération et au PTI.

Enfin, la Ville compte poursuivre la mise en place de mécanismes pour favoriser les échanges d'information et d'expertise avec ses partenaires; accroître la connaissance du patrimoine montréalais, poursuivre ses activités de sensibilisation et améliorer ses outils de diffusion; maintenir ses efforts et son soutien aux citoyens dans la mise en valeur et la protection du patrimoine bâti, archéologique, naturel et paysager, mobilier, archivistique et immatériel.

COMMENTAIRES DU PUBLIC

Quinze personnes ont participé à la séance publique du 9 octobre. Deux d'entre elles ont pris la parole. La commission tient à les remercier. Leurs interventions témoignent de l'importance accordée à la *Politique du patrimoine* et à la réalisation d'un bilan périodique.

Les interventions ont porté sur la présentation du bilan, sur certains projets en particulier et sur les mécanismes de collaboration entre les différents acteurs.

Les interventions portant sur le bilan touchent à la fois le contenu et la présentation. On aurait souhaité qu'au-delà d'une liste de réalisations et de projets, le bilan inclue un tableau de bord avec des indicateurs permettant de mesurer l'atteinte des objectifs. On a suggéré que le prochain bilan soit étudié conjointement avec la commission responsable de la culture, puisque le patrimoine relève de la compétence des deux commissions. En ce qui concerne la présentation du bilan et d'autres publications du Bureau du patrimoine, on considère qu'elle gagnerait à être plus attrayante pour faire de ces documents, des outils de communication plus efficaces.

Les intervenants ont par ailleurs attiré l'attention de la commission sur certains projets. Il a été question de la Maison du patrimoine, un projet qu'on souhaiterait voir intégré au plan de développement culturel.

On a aussi évoqué le projet de complexe muséal Dufresne-Ninchieri, dans l'arrondissement Mercier – Hochelaga-Maisonneuve, qui a fait l'objet d'une étude de faisabilité ayant bénéficié du soutien financier de la Ville. On souhaiterait que le projet figure dans le prochain bilan.

On a aussi attiré l'attention de la commission sur le secteur de la tonnellerie, le long de l'autoroute Ville-Marie, où se trouve le seul bâtiment où l'on fabriquait des tonneaux pour le transport de marchandises, qui existe encore aujourd'hui. On s'inquiète du sort réservé à ce bâtiment dans les travaux de réaménagement de l'autoroute Ville-Marie.

En ce qui concerne le patrimoine religieux, on s'inquiète de ce qu'il adviendra de l'église du Très-Saint-Nom-de-Jésus si elle se retrouve entre les mains du secteur privé. Connue pour le festival Orgues et couleurs, cette église abrite un orgue considéré comme un des plus imposants au monde et dont la restauration a coûté près de trois quarts de million de dollars.

Enfin, on s'est interrogé sur le rôle de la Ville centre et des Arrondissements dans la mise en œuvre de la *Politique du patrimoine*, ainsi que sur les mécanismes de collaboration entre eux et avec les intervenants qui font le travail de terrain. On a souligné l'importance d'offrir aux arrondissements l'expertise et le soutien techniques nécessaires à la prise de décisions sur leur territoire d'intervention. On souhaite également une plus grande participation du milieu en ce qui concerne le processus de citation.

Le Bureau du patrimoine a aussi souligné l'importance d'améliorer la circulation de l'information pour assurer le partage des responsabilités en matière de patrimoine. Les arrondissements, qui représentent la première instance de proximité, ont en effet un rôle important à jouer auprès des citoyens, notamment en ce qui concerne le traitement des demandes de permis, et auprès des organismes pour faire la promotion des différents programmes. La ville centre élabore des politiques et assure l'encadrement, mais ce sont les arrondissements qui traduisent ces politiques dans la réglementation qu'ils appliquent, au jour le jour. On a souligné le fait qu'il

s'agit d'une dynamique relativement nouvelle entre la Ville centre et les Arrondissements et que celle-ci ne demande qu'à être améliorée.

Enfin, on a rappelé aussi le rôle des instances locales, comme les comités consultatifs d'urbanisme, qui ont un pouvoir de recommandation auprès du conseil d'arrondissement. On a rappelé aussi le soutien aux arrondissements dans l'élaboration des plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

COMMENTAIRES DES MEMBRES DE LA COMMISSION

Les commentaires des commissaires ont porté principalement sur la difficulté d'avoir une vue d'ensemble des actions liées à la *Politique du patrimoine*. En effet, en raison de l'étendue de son champ d'application, on renvoie au bilan de la *Politique de développement culturel* ou encore, au bilan de la *Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels*, pour obtenir une information plus complète sur l'ensemble des réalisations. On souhaiterait que le bilan sur la mise en oeuvre de la *Politique du patrimoine* brosse un tableau plus complet, englobant tous les domaines d'intervention.

Par ailleurs, on s'est interrogé sur les critères de reconnaissance de la valeur patrimoniale, de même que sur les critères d'attribution des subventions provenant du fonds dédié aux immeubles municipaux patrimoniaux et sur les priorités d'intervention.

En ce qui concerne les priorités, le Bureau du patrimoine indique que l'on peut les retrouver dans la *Politique* où l'on a ciblé prioritairement les bâtiments patrimoniaux vacants et placardés. On a aussi ciblé les arrondissements historiques et naturels, de même que les territoires stratégiques qui feront l'objet d'interventions dans la prochaine phase.

Quant aux budgets d'investissements, on précise qu'ils sont prévus au PTI, à la suite d'une entente avec la Direction des immeubles et les arrondissements quant aux priorités d'interventions. La Direction des immeubles assume les coûts de remise aux normes tandis que les montants qui proviennent du fonds dédié sont consacrés exclusivement aux dépenses liées à la restauration. L'arrondissement doit assumer le tiers des coûts, tandis que les deux tiers proviennent du fonds conjoint Montréal-Québec.

Enfin, de façon plus ponctuelle, un membre de la commission s'est inquiété de la diminution progressive du nombre de calèches à Montréal, en suggérant d'examiner la question sous l'angle du patrimoine, faisant valoir que la présence de calèches marque la personnalité du Vieux-Montréal.

Les recommandations adoptées par la commission reflètent les interventions des citoyens et l'ensemble de ces discussions.

RECOMMANDATIONS

La commission permanente du conseil sur la mise en valeur du territoire, l'aménagement urbain et le transport collectif a adopté ses recommandations à l'unanimité, le 11 novembre 2008.

La Commission remercie tous ceux qui ont répondu à son invitation en participant aux assemblées. Elle remercie également le Bureau du patrimoine, de la toponymie et de l'expertise, pour sa collaboration.

La commission adresse au conseil municipal les recommandations qui suivent, relativement au *Bilan 2005-2008 de la mise en œuvre de la Politique du patrimoine*.

CONSIDÉRANT que la *Politique du patrimoine* repose sur une définition large du patrimoine qui se lit comme suit :

« Le patrimoine désigne tout objet ou ensemble, naturel ou culturel, matériel ou immatériel, qu'une collectivité reconnaît pour ses valeurs de témoignage et de mémoire historique en faisant ressortir la nécessité de le protéger, de le conserver, de se l'approprier, de le mettre en valeur et de le transmettre. »

LA COMMISSION RECOMMANDE :

R-1

Que l'Administration municipale mandate le Bureau du patrimoine afin qu'il obtienne auprès des services concernés toute l'information pertinente et nécessaire à la réalisation d'un bilan qui reflète la portée transversale de la *Politique du patrimoine*, en regroupant l'ensemble des interventions de la Ville, aussi bien dans le domaine du patrimoine naturel et culturel, que matériel et immatériel, plutôt que de renvoyer à d'autres sources pour ce qui est des actions entreprises par d'autres services de la Ville;

R-2

Que l'Administration municipale mandate le Bureau du patrimoine afin que son prochain bilan :

- présente une vision d'ensemble des actions permettant de constater l'avancement progressif de sa mise en œuvre par rapport aux objectifs, incluant, en annexe, la liste complète des actions dans tous les domaines d'intervention;
- contienne une information détaillée sur la répartition des budgets alloués aux interventions touchant le patrimoine, ainsi que sur les critères qui déterminent les priorités d'action;
- fasse l'objet d'un traitement rédactionnel et visuel faisant de ce document un véritable outil de communication;

R-3

Que soit reconnue parmi les critères qui déterminent les priorités d'action, l'utilité publique d'une intervention et son impact pour le bénéfice des citoyens;

— • — • — • —

CONSIDÉRANT que la Ville, à travers l'exercice de son rôle de propriétaire et de gestionnaire, entend développer une culture patrimoniale municipale qui lui permette de structurer son action, en assurant la cohérence de l'ensemble des gestes qu'elle pose en matière de patrimoine,

CONSIDÉRANT que la conservation et la mise en valeur du patrimoine sont des responsabilités partagées faisant appel à la participation de tous les acteurs (municipaux, gouvernementaux et privés),

LA COMMISSION RECOMMANDE :

R-4

Que l'Administration municipale mandate le Bureau du patrimoine afin qu'il fasse connaître les mécanismes de consultation et de collaboration avec les arrondissements, qu'il précise quels sont les budgets et outils à leur disposition pour la mise en œuvre de la *Politique du patrimoine* et qu'il les consulte dans le choix des priorités d'intervention sur leur territoire;

— • — • — • —

CONSIDÉRANT que la Ville s'est dotée d'une Politique du patrimoine qui vise à assurer la protection de son patrimoine,

LA COMMISSION RECOMMANDE :

R-5

Que la Ville poursuive ses démarches, avec le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, pour assurer qu'un bien classé ou cité soit maintenu en bon état par son propriétaire;

— • — • — • —

CONSIDÉRANT que les calèches contribuent à l'image de marque et au charme du Vieux-Montréal,

LA COMMISSION RECOMMANDE :

R-6

Que la Ville obtienne un avis des experts dans le domaine du patrimoine sur le caractère patrimonial des calèches à Montréal.

ANNEXE

Intervenants à l'assemblée

M. Dinu Bumbaru, Héritage Montréal

M. Réjean Charbonneau, Château Dufresne

Liens Internet à consulter

www.ville.montreal.qc.ca/patrimoine

www.ville.montreal.qc.ca/commissions